



**Procès-verbal**  
**Séance du 18 janvier 2023**

<p>Convocation du 13/01/2023</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 17</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 28 janvier 2023</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de janvier, à 20 heures,</b> le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de <b>Gilles TALLUAU, Maire.</b></p> <p><b>Présents :</b> Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Éric JAMET, Laurent DINAND, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Marietta LUCAS.</p> <p><b>Absent(e-s) excusé(e-s) :</b> Murielle CHAPU, Patrice MOËNS.</p> <p><b>Absent(e-s) :</b> Néant</p>
---	---

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Mme CHAPU Murielle a donné pouvoir à M. JAMET Éric

Sur la proposition de Monsieur le Maire, M. Jean-Luc JOULIN est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022
- 02 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
- 03 - Demandes de subvention au titre de la DETR
- 04 - Demandes de subvention au titre de la DSIL
- 05 - Demande de subvention au titre du fonds vert
- 06 - Convention d'attribution d'une subvention pour l'extension du foyer vivado
- 07 - Dotation biodiversité 2023
- 08 - Convention cadre de groupement de commandes permanent et à la carte
- 09 - Projet d'implantation d'un pylône télécom TDF – Vente et signature du compromis
- 10 - Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public (lanterne 4 rue de Gaure)
- 11 - Point sur le projet d'aménagement de la cour de l'école
- 12 - Compte-rendu de la commission des bâtiments du 12 janvier 2023
- 13 - Décisions prises par le maire par délégation
- 14 - Questions diverses
  - Population légale recensée en 2022
  - Dates des conseils municipaux 2023
  - Courrier de Monsieur Emmanuel CAPUS, Sénateur, à Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires
  - Courrier de M. Jérôme HARRAULT sur la programmation des travaux de réfection des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement par la communauté d'agglomération

D20230118-01-Approbation du PV du 30 novembre 2022

Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022**



Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022, qui a été préalablement adressé à chaque conseiller.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022.

#### **D20230118-02-AutoDepensesAvantVoteBP**

Acte 7.1.4 Finances locales – Décisions budgétaires – Mandatement avant vote du budget

### **INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP COMMUNE 2023**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Extrait de l'article L1612-1*

*« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »*

En 2022, les montants budgétisés des dépenses d'équipement étaient les suivantes :

- Chapitre 20 : **33 860,00 €**
- Chapitre 204 : **7 422,00 €**
- Chapitre 21 : **236 937,00 €**

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur de :**

- **8 465 €** pour le chapitre 20
- **1 855 €** pour le chapitre 204
- **59 234 €** pour le chapitre 21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, au chapitre et dans les limites proposées, avant le vote du budget principal 2023.

#### **D20230118-03a-DETRDSIL2023**

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

### **DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL REQUALIFICATION ET VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE URBAIN FARDEAU**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de requalification et de végétalisation de la cour de l'école primaire Urbain Fardeau réalisé par le cabinet CLAP et le CAUE, en collaboration avec le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Le montant de cette opération s'élève à 541 527,00 euros HT.

Ces travaux sont éligibles à la DETR (catégorie B2 -Restructuration de locaux scolaires) et à la DSIL (Grandes Priorités d'investissement GP 5 – Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DECIDE** de prévoir au budget 2023 les travaux de requalification et de végétalisation de la cour de l'école primaire Urbain Fardeau

➤ **APPROUVE :**

- **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**



TRAVAUX et AGENCEMENT	Montant H.T.	449 000 €
Travaux		449 000 €
HONORAIRES Maitrise d'œuvre et frais divers		92 127 €
Honoraires		83 139 €
Frais divers		9 888 €
<b>TOTAL</b>		<b>541 527 €</b>

○ **Le Plan de Financement Prévisionnel :**

DETR 2023 (35 %)	189 534,45 €	Sollicitée
DSIL 2023 (35 %)	189 534,45 €	Sollicitée
FONDS VERT (10 %)	54 152,70 €	A solliciter
Autofinancement (20 %)	108 305,40 €	
<b>Coût total HT</b>	<b>541 527,00 €</b>	

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)** et de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**, les subventions nécessaires au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que le démarrage de ces travaux est souhaité pour le 3ème trimestre 2024 (Début des vacances d'été) pour le gros œuvre et les grosses plantations et la date de fin de travaux : 4ème trimestre 2024 (Fin des plantations aux vacances de la Toussaint), sous réserve de l'accord des subventions.

**D20230118-03b-DETRDSIL2023**

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL  
POUR TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU BATIMENT  
VESTIAIRES DU STADE CHAVIGNY**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de restructuration et d'extension du bâtiment vestiaires du stade Chavigny réalisé par le cabinet TC Architecture.

Le montant de cette opération s'élève à 566 507,16 euros HT.

Ces travaux sont éligibles à la DETR (catégorie B 5 : Solidarité Santé Sport Culture - Equipements sportifs) et à la DSIL (Grandes Priorités d'investissement : Mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DECIDE** de prévoir au budget 2023 les travaux de restructuration et d'extension du bâtiment vestiaires du stade Chavigny

➤ **APPROUVE :**

○ **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

TRAVAUX et AGENCEMENT	Montant H.T.	501 270,00 €
Travaux		455 700,00 €
Imprévus		45 570,00 €
HONORAIRES Maitrise d'œuvre		65 237,16 €
Architecte mandataire et cotraitants		54 137,16 €
Bureau de contrôle, Coordonnateur SPS, étude, diagnostic amiante		11 100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>566 507,16 €</b>

○ **Le Plan de Financement Prévisionnel :**

FINANCEMENTS	montant HT
SUBVENTION DETR (35 %)	198 277,51 €
SUBVENTION DSIL (35 %)	198 277,51 €
AUTOFINANCEMENT (30 %)	169 952,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>566 507,16 €</b>

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)** et de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**, les subventions nécessaires au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que le démarrage des travaux est souhaité au 4ème trimestre 2023 pour permettre un achèvement au plus tard au 2ème trimestre 2024, sous réserve de l'accord des subventions.

**D20230118-03c-DETRDSIL2023**

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL  
POUR TRAVAUX DE CREATION D'UN TIERS-LIEU  
AU STADE CHAVIGNY**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de création d'un tiers-lieu au stade Chavigny réalisé par le cabinet TC Architecture.

Le montant de cette opération s'élève à 299 750,33 euros HT.

Ces travaux sont éligibles à la DETR (catégorie B 5 : Solidarité Santé Sport Culture - Equipements sportifs) et à la DSIL (Volet Contrats de territoire : Renforcer la cohésion sociale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DECIDE** de prévoir au budget 2023 les travaux de création d'un tiers-lieu au stade Chavigny

➤ **APPROUVE :**

○ **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

TRAVAUX et AGENCEMENT	Montant H.T.	259 490,00 €
Travaux		235 900,00 €
Imprévus		23 590,00 €
<b>HONORAIRES Maitrise d'œuvre</b>		<b>40 260,33 €</b>
Architecte mandataire et cotraitants		30 360,33 €
Etude géotechnique		3 500,00 €
Bureau de contrôle		4 400,00 €
Coordonnateur SPS		2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>299 750,00 €</b>

○ **Le Plan de Financement Prévisionnel :**

FINANCEMENTS	montant HT
SUBVENTION DETR (35 %)	104 912,62 €
SUBVENTION DSIL (35 %)	104 912,62 €
AUTOFINANCEMENT (30 %)	89 925,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>299 750,33 €</b>



➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** et de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**, les subventions nécessaires au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que la date souhaitée de démarrage des travaux est le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour une fin de travaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, sous réserve de l'accord des subventions.

**D20230118-03d-DETRDSIL2023**

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL  
POUR TRAVAUX D'ISOLATION DE LA VERRIERE DE L'ECOLE PRIMAIRE URBAIN  
FARDEAU**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'isolation de la verrière de l'école primaire Urbain Fardeau.

Le montant de cette opération s'élève à 20 140,60 euros HT.

Ces travaux sont éligibles à la DETR (catégorie B2 -Restructuration de locaux scolaires) et à la DSIL (Grandes Priorités d'investissement GP 5 – Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DECIDE** de prévoir au budget 2023 les travaux de requalification et de végétalisation de la cour de l'école primaire Urbain Fardeau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DECIDE** de prévoir au budget 2023 les travaux d'isolation de la verrière de l'école primaire Urbain Fardeau

➤ **APPROUVE :**

○ **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

TRAVAUX et AGENCEMENT	Montant H.T.	20 140,60 €
Fourniture et pose de stores extérieurs motorisés		4 788,40 €
Remplacement des vitrages par des panneaux de toiture isolants		15 352,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 140,60 €</b>

○ **Le Plan de Financement Prévisionnel :**

DETR 2023 (35 %)	7 049,21 €	Sollicitée
DSIL 2023 (35 %)	7 049,21 €	Sollicitée
Autofinancement (30 %)	6 042,18 €	
<b>Coût total HT</b>	<b>20 140,60 €</b>	

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** et de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**, les subventions nécessaires au financement de cette opération.



➤ **PRECISE** que la Date souhaitée de démarrage des travaux est le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 (début des vacances de Toussaint) et la date de fin de travaux le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 (fin des vacances de Toussaint), sous réserve de l'accord des subventions.

**D20230118-03e-DETRDSIL2023**

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL  
POUR TRAVAUX DE CREATION D'UNE AIRE DE JEUX A L'ESPACE CHAVIGNY**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de création d'une aire de jeux pour enfants à l'espace Chavigny.

Le montant de cette opération s'élève à 18 170,00 euros HT.

Ces travaux sont éligibles à la DETR (catégorie B 5 : Solidarité Santé Sport Culture – Aires de jeux pour enfants) et à la DSIL (Volet Contrats de territoire : Renforcer la cohésion sociale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DECIDE** de prévoir au budget 2023 les travaux de création d'une aire de jeux pour enfants à l'espace Chavigny

➤ **APPROUVE** :

- Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :

TRAVAUX et AGENCEMENT	Montant H.T.	18 170,00 €
Fourniture d'une aire de jeux		18 170,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 170,00 €</b>

- Le Plan de Financement Prévisionnel :

FINANCEMENTS	montant HT
SUBVENTION DETR (35 %)	6 359,50 €
SUBVENTION DSIL (35 %)	6 359,50 €
AUTOFINANCEMENT (30 %)	5 451,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 170,00 €</b>

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)** et de la **Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**, les subventions nécessaires au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que le démarrage des travaux est souhaité au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour permettre un achèvement au plus tard au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, sous réserve de l'accord des subventions.

**D20230118-03f-DETRDSIL2023**

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL  
Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment vestiaires et sur le tiers-lieu  
au stade Chavigny**



Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des vestiaires et sur le tiers-lieu au stade Chavigny pour alimenter en électricité lesdits bâtiments pour l'éclairage et le chauffage ainsi que le ballon d'eau chaude thermodynamique.

Le bureau d'études thermique GELINEAU a réalisé une étude de faisabilité. Le montant de l'installation a été estimé à 28 000,00 euros HT.

Ces travaux sont éligibles à la DETR (catégorie B1 – Rénovation thermique et transition énergétique – Installations d'équipements de production d'énergie renouvelable) et à la DSIL (Grandes Priorités d'investissement GP 1 – Rénovation thermique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DECIDE** d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments vestiaires et tiers-lieu du stade Chavigny

➤ **APPROUVE** :

○ **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

TRAVAUX et AGENCEMENT	Montant H.T.	28 000,00 €
Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques		28 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>28 000,00 €</b>

○ **Le Plan de Financement Prévisionnel :**

FINANCEMENTS	montant HT
SUBVENTION DETR (35 %)	9 800,00 €
SUBVENTION DSIL (35 %)	9 800,00 €
AUTOFINANCEMENT (30 %)	8 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 000,00 €</b>

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** et de la **Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**, les subventions nécessaires au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que le démarrage de ces travaux est souhaité au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour permettre un achèvement au plus tard au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, sous réserve de l'accord des subventions.

#### **D20230118-04-FondsVert2023**

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT REQUALIFICATION ET VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE URBAIN FARDEAU**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de requalification et de végétalisation de la cour de l'école primaire Urbain Fardeau réalisé par le cabinet CLAP et le CAUE, en collaboration avec le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Le montant de cette opération s'élève à 541 527,00 euros HT.



Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au fonds vert (catégorie Renaturation des villes) et cumulables avec les subventions DETR et DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **DECIDE** de prévoir au budget 2023 les travaux de requalification et de végétalisation de la cour de l'école primaire Urbain Fardeau

➤ **APPROUVE** :

○ **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

TRAVAUX et AGENCEMENT	Montant H.T.	449 000 €
Travaux		449 000 €
HONORAIRES Maitrise d'œuvre et frais divers		92 127 €
Honoraires		83 139 €
Frais divers		9 888 €
<b>TOTAL</b>		<b>541 527 €</b>

○ **Le Plan de Financement Prévisionnel :**

DETR 2023 (35 %)	189 534,45 €	Sollicitée
DSIL 2023 (35 %)	189 534,45 €	Sollicitée
FONDS VERT (10 %)	54 152,70 €	Sollicitée
Autofinancement (20 %)	108 305,40 €	
<b>Coût total HT</b>	<b>541 527,00 €</b>	

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert, la subvention nécessaires au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que le démarrage de ces travaux est souhaité pour le 3ème trimestre 2024 (Début des vacances d'été) pour le gros œuvre et les grosses plantations et la date de fin de travaux : 4ème trimestre 2024 (Fin des plantations aux vacances de la Toussaint), sous réserve de l'accord des subventions.

Ordre de priorité des demandes de subventions :

- 1- Cours de l'école
- 2- Vestiaires
- 3- Club house
- 4- Verrière école
- 5- Aire de jeux
- 6- Panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire informe que la demande de subvention déposée auprès du département de Maine-et-Loire pour la création d'un tiers-lieu au stade Chavigny n'a pas été retenue car le projet a été considéré comme non éligible.

En revanche, le conseil départemental a attribué une subvention de 18 400 euros pour un montant de travaux de 92 000 € HT pour l'extension du foyer vivado, ce qui porte à 80 % le montant total des subventions (Caf 60 % et conseil départemental 20 %).

La dotation biodiversité est passée de 3 362 € en 2022 à 7 510 € en 2023. Elle est attribuée aux communes situées dans un parc naturel régional. La communauté d'agglomération avait demandé qu'une partie de la dotation biodiversité lui soit reversée. Merci aux associations d'élus d'avoir milité en faveur des communes rurales.



D20230118-07-ConventionCadre

Acte 1.3.2 Commande publique – Conventions de mandat -Conventions

## **APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics et notamment les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique,

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes,

**CONSIDERANT** que les membres du groupement souhaitent mutualiser leurs moyens et compétences pour procéder à la passation de marchés ou d'accords-cadres afin de bénéficier de l'effet massification des besoins communs au groupement.

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Varennes-sur-Loire d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation de tout accord cadre ou marché public de fournitures, services ou travaux au bénéfice des membres qui le souhaitent, permettant de regrouper et d'optimiser les achats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : Approuve le projet de convention cadre de groupements de commandes permanents et à la carte.

Article 2 : Approuve l'adhésion de Varennes-sur-Loire au groupement de commandes.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

D20230118-08-AliénationParcelleS11p

Acte 3.2 Domaine et patrimoine – Aliénations

## **VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE S n° 11** **A LA S.A.S T.D.F**

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération D20220706-04 du 6 juillet 2022 et la délibération D20220922-11 du 22 septembre 2022 donnant son accord de principe à l'aliénation et autorisant le maire à entamer des négociations sur les conditions de la vente,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance du compromis de vente et invité à valider la cession de cet immeuble, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix « pour » et une voix « contre » (Sylvie GLET) :

- **DECIDE** l'aliénation partielle de l'immeuble sis lieu-dit « Montauron » cadastré section S n° 11 pour environ 240 m<sup>2</sup> au prix de 20 000 € (vingt mille euros) avec servitude de passage temporaire au profit de la commune sur les terrains contigus des biens vendus qui lui appartiennent afin qu'elle puisse manœuvrer avec tous types de véhicules pour tous ses travaux ;
- **DIT** que les clauses du compromis sont satisfaisantes, notamment le prix qu'il y prévoit, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet



immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

D20230118-09-SIEMLfondsDeConcours

Acte 7.8 Finances locales – Fonds de concours

**Versement d'un fonds de concours au SIEML  
pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

**ARTICLE 1**

La collectivité de Varennes-sur-Loire par délibération en date du 18 janvier 2023 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV361-22-172 Suite dépannage, remplacement de la lanterne n°4, Rue de Gaure

- Montant de la dépense : 1187,02 € Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75 %

- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 890,27 € Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

**ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 3**

Le Président du SIEML, Monsieur le Maire de Varennes-sur-Loire et la Comptable de Varennes-sur-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le point sur la cour de l'école a été vu avec les subventions.

**COMPTE RENDU COMMISSION BATIMENTS DU 12 JANVIER 2023**

**1/ REFECTION VESTIAIRES ET CLUB HOUSE (OU TIERS LIEU) DU STADE**

Il a été demandé à l'architecte de scinder en 2 le chiffrage des vestiaires et du Club House, ce qui a eu 2 effets :

- augmentation du prix de 92 2826 € se décomposant de la manière suivante :

- o 20 000 € concernant la séparation des travaux en deux parties
- o 72 286 € correspondant aux indices suite à l'inflation pour la construction des bâtiments

Il se pose la question de savoir quelle est la priorité :

- o réfection des vestiaires pour 566 507 € HT, soit 679 828 € TTC
- o Club house pour 290 750 € HT soit 359 700 € TTC

La réfection des vestiaires a été retenue comme étant prioritaire.

Il conviendra de demander des subventions DETR, DESIL et FONDS VERT et d'obtenir l'accord du Conseil municipal pour ces demandes de subventions.

Le Préfet devrait donner sa réponse en Juillet 2023

Ces travaux ne seront réalisés qu'en cas de subventions suffisantes, au minimum 70 %



## 2/ DEVIS VERRIERE ECOLE

Plusieurs devis ont été demandés :

1/ POZ'ALU pour 24 568,72 € TTC

2/ artisan DU BOIS pour 19 155,85 € TTC

3/ société CLIN à SAUMUR pour 19 574,41 €

Il convient de solliciter des subventions DETR, DESIL sur la base du devis le plus cher, soit POZ'ALU.

## 3/ DEVIS REPARATION DU CLOCHER DE L'EGLISE

L'entreprise CHESNEAUX-RIBAULT a adressé un devis d'un montant de 2 964 € TTC se décomposant comme suit :

- o location nacelle sur poids lourd pour 2.150 € HT
- o réparation pour 320 € HT

Il est précisé que lors de la réparation de l'allée de l'église, une souscription avait été ouverte, sur laquelle il reste un reliquat de 2.000 € qui sera utilisé pour la réparation du clocher.

Madame Sylvie BELLANGER précise qu'il faudra communiquer dans la presse à ce sujet.

## 4/ DIVERS

- Chauffage de la salle des loisirs :

Avant la période COVID, le coût de l'électricité s'élevait à 7000 ou 8000 €

Le système de chauffage par des aérothermes et une vingtaine de radiateurs de type grille pain est vieillissant et tombe régulièrement en panne.

Il va falloir trouver un système de chauffage performant et qui chauffe rapidement, par exemple type clim réversible. C'est ce qui a été fait à Villebernier et subventionné à 80 %.

Une étude sera demandée à KALIFROID et à DEBERNARD

Madame Sylvie GLET signale une fuite au niveau des joints de la verrière de la salle des loisirs.

- o Réfection du réseau eau potable et eaux usées dans le centre bourg

Le réseau des eaux usées n'est pas bon et le réseau de l'eau potable est moyen car il y a des eaux parasites (des infiltrations dans les canalisations).

La première tranche des travaux va commencer en mars 2023 sur la partie « rue de la Gare ».

La deuxième tranche sera effectuée en 2024 : partie place du jeu de Paume et rue des Sabotiers jusqu'à la rue de la Maréchalerie. Pour cette tranche, il faudra penser à trouver une solution pour le stationnement, comme par exemple sur la place du Jeu de Paume avec une entrée du côté du monument aux Morts et une sortie du côté du Jardin de Varennes, en sens unique. Voir pour un devis pour faire réaliser une pente douce.

La dernière tranche sera effectuée en 2025 sur la partie « rue de la Loire »

Un rendez-vous avec la Poste est prévu le 31 janvier 2023 à 14 heures pour éventuellement refaire le bureau de poste. En effet, la Poste dispose d'un budget de 67 millions d'euros dédié à la réfection des bureaux. Le mobilier est pris en charge à 100 % par la poste, dans la limite de 40 000 € par bureau. Les travaux envisagés seraient la banque (accueil clientèle), le sas qui n'est pas pratique ainsi que l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Les travaux de peinture et d'embellissement sont pris en charge à hauteur de 50 %

- o la porte de la cantine

La porte de la cantine a été une nouvelle fois fracturée. L'assurance prend en charge la porte et le volet roulant, seule la franchise de 260 € reste à la charge de la commune.



o Centre Culturel

La centrale pour l'alarme incendie est HS. API a fait un devis de 3 210 € TTC.

Il convient cependant de solliciter 2 devis supplémentaires. Il y a également un problème à la maison de santé et la batterie a dû être remplacée pour l'alarme de la Maison de l'Enfance.

Sur les deux VMC de la salle de sport, l'une a été réparée, l'autre doit être changée. Il faut prévoir environ 400 € pour le remplacement.

La résistance du lave-vaisselle de la salle des loisirs est à changer. QUIETALIS a envoyé un devis d'environ 430 €.

La cantine n'a pas de plan incendie affiché dans l'établissement, ce qui est obligatoire.

Il conviendra de fixer une nouvelle réunion de la commission des bâtiments concernant les panneaux photovoltaïques sur la salle de sports et sur la salle des loisirs.

Monsieur le Maire informe que le service d'archéologie préventive a rendu le 13 janvier 2023 une décision tacite de renonciation à prescrire sur le lotissement de l'Ouche Maréchal.

Monsieur Daniel POIRIER informe que la pose des volets roulants à la Mairie démarrera demain après-midi. Les fenêtres seront blanches et la porte d'entrée gris anthracite.

07 - Décisions prises par le maire par délégation

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant des articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Numéro	Date de signature	Signataire	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant HT
2023-01-01	02/01/2023	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Fourniture d'une aire de jeux	Société MEFRAN COLLECTIVITES	18 170,00 euros HT
2023-01-02	02/01/2023	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Avenant au protocole d'accord sur la tarification de l'heure-année à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023.	Fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux	2 067,63 euros HT
2023-01-03	13/01/2023	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Interventions Savoir Rouler A Vélo à l'école Urbain Fardeau	Comité départemental de l'USEP	480,00 euros HT

Questions diverses :

La population légale recensée en 2022 était de 1882 habitants contre 1817 en 2020, soit + 65 personnes. L'Etat ne prendra en compte la population 2022 qu'en 2025, c'est-à-dire 3 ans après car l'Etat calcule ses dotations par habitant.

Dates des prochains conseil municipaux.

Monsieur le Maire a reçu en mairie un couple de dentistes le 11/11/2022 et le 02/01/2023 mais ils ne s'installeront pas à Varennes-sur-Loire car la commune n'est pas classée en ZRR, ce qui leur aurait permis de bénéficier d'une exonération fiscale totale pendant 5 ans.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sénateur, Emmanuel CAPUS, à Monsieur le Ministre, Christophe BÉCHU, à propos du classement des communes en Zone de Revitalisation Rurale.

L'AMF et l'AMR luttent pour conserver les ZRR alors que Madame la Première Ministre, Elisabeth BORNE, veut les supprimer. Les ZRR sont effectives jusqu'à fin 2023. Monsieur le Maire sera attentif au



nouveau classement. La commune pourrait investir dans un cabinet médical ou dentaire si elle est classée en ZRR.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jérôme Harrault, vice –président en charge de l'eau et de l'assainissement à la communauté d'agglomération. La station d'épuration devrait être refaite en 2025. La communauté d'agglomération a pris l'engagement, en parallèle, de refaire le réseau d'eau à cause des fuites et des remontées d'odeurs. C'est seulement après la réalisation de ces travaux qu'il faudra refaire la place du Jeu de Paume, probablement au prochain mandat.

L'ensemble sera réalisé en 3 phases : la première, depuis la rue de la Gare jusqu'à la rue des Sabotiers. La durée des travaux sera de 6 semaines. Pour le bus scolaire, c'est l'agglomération qui gère.

La 2<sup>ème</sup> phase concernera la place du Jeu de Paume en 2024.

La 3<sup>ème</sup> phase concernera la rue de la Loire.

Le 28/02/2023 une réunion publique se tiendra dans la salle des loisirs à 19h15 avec la communauté d'agglomération et l'entreprise retenue. Monsieur le Maire rédigera un courrier pour en informer les riverains et les commerçants. Les travaux débuteront en mars ou avril 2023.

Saumur habitat réhabilite 27 logements dans la rue du Champ Bertain. 17 personnes étaient présentes à la réunion publique d'information. Les travaux de rénovation débuteront en novembre 2023. Une nouvelle réunion publique aura lieu en juin avec les locataires. Elle sera obligatoire pour la validation des travaux : isolation extérieure (ou intérieure quand impossible), douche, portes de garages, combles sous toiture...

Monsieur le Maire informe qu'pour respecter la Loi Egalim, un repas végétarien sera proposé à la cantine une fois par semaine.

Monsieur et Madame DE ROUGÉ, père et fille, ont présenté à Monsieur le Maire un nouveau projet d'animation au Port de Varennes. Alors qu'ils pensaient récupérer l'argent qu'ils avaient investi pour leurs animations au château de Montsoreau, ils n'ont obtenu que 3 %. La guinguette n'est pas possible mais le site du Port leur a plu énormément. Il souhaite néanmoins animer des soirées, les week-ends seulement. Le conseil municipal est unanime pour ne pas leur réclamer de droit de place.

Monsieur Didier Tabourier demande comment sera traité le problème des déchets. Madame Brigitte SAINT-CAST suggère de rédiger un cahier des charges très précis qu'il faudra respecter. Monsieur le Maire va rencontrer Monsieur de Rougé et Monsieur Clément Carvallo, le directeur du camping de Montsoreau. Une restitution sera faite au conseil du 1<sup>er</sup> mars. Une réunion publique aura lieu le 2 mars 2023 à 18h30 à la salle des loisirs sur la fibre. Elle sera animée par Anjou Numérique et portera sur le déploiement et les questions techniques.

Le personnel et le conseil municipal sont invités à partager la galette le jeudi 2 février 2023 à 18h30 à la salle des loisirs.

Tour de table :

**Monsieur Dominique GOURIER** demande si le conseil municipal souhaite organiser une nouvelle session de remise à niveau du code de la route au printemps. Les membres donnent leur accord à l'unanimité.

**Monsieur Samuel LECHAT** demande pourquoi le service de garderie n'est pas accessible aux enfants qui sont reçus dans le cadre du service minimum les jours de grève. Vivado n'accueille, avant et après la classe, que les enfants dont les enseignants ne sont pas en grève.

**Monsieur Eric JAMET** remercie toute l'équipe pour le bulletin municipal car il a pu sortir à temps. Le site internet a pris du retard et il reste encore pas mal de choses à insérer. Il faudrait le faire valider par la commission le 20 février 2023 à 17h30.

**Monsieur Didier TABOURIER** signale que les arbres sont coupés dans la rue du Fief aux Basses Rues, sauf un, mais le propriétaire va le faire. Le caniveau au 5 rue de la Maréchalerie claque. On lui a signalé deux personnes louches avec des vêtements à capuche qui regardaient par-dessus les portails hier vers 17h rue de la Loire et rue de la Bellière. Il demande s'il y aura des matchs ce Week-end, à cause de l'état du terrain. Il n'a pas reçu ses factures de garderie d'octobre, novembre et décembre et il vient de recevoir un rappel de factures d'environ 200 €.

**Monsieur Laurent DINAND** signale qu'au cimetière le gravillon déborde sur la partie centrale près des cavurnes. Il faudrait le canaliser par la pose de bordures. La haie d'un logement dans la rue de la Vigne n'est pas taillée. Il faudrait voir avec les locataires par l'intermédiaire de Maine-et-Loire Habitat.

**Madame Christine JOUSSELIN** propose une réunion de la Commission cimetière le jeudi 9 février à 15h30.



**Madame Sylvie BELLANGER** rappelle que le samedi 21 janvier 2023 à 10h30 les plantations seront effectuées près de la citerne de gaz dans le cadre de l'opération « 1 naissance, 1 arbre » pour les années 2021 et 2022. Elle ajoute que chacun pourra participer à la dictée le vendredi 3 février 2023 à 18h00 à la salle des loisirs.

**Monsieur Daniel POIRIER** informe que la formation sur le défibrillateur est à refaire.

**Monsieur Jean-Luc JOULIN** : les agents ne sont que trois cette semaine car Yves GUILLEBAULT est en arrêt maladie depuis Noël et Pierrick LEQUEUX est en congés. La plantation des haies bocagères avec l'école est prévue le 7 février, de 8h30 à 10h00 avec l'association Eden. A 14h00 l'association Eden propose une animation à la maison de la chasse à laquelle la population, ainsi que les agents, sont invités. Elle portera sur l'intérêt de planter des haies.

Un rendez-vous a été fixé le 27 janvier avec ATP, à 10h et Justeau, à 14h, pour les travaux de voirie 2023. L'entreprise Luc Durand n'a pas fait de retour. Un devis a été demandé pour la tonte du stade. Talpa a été informé de l'état de l'aire de retournement de la place Chavigny car de l'eau stagne dans les trous.

**Madame Brigitte SAINT-CAST** annonce que le camping a été vendu le 30 novembre 2022 à Européen Camping Group.

**Madame Gaëlle BILLARD** remercie la commune et les agents qui ont monté la tour à livres de la bibliothèque.

**Madame Sylvie GLET** suggère de faire venir un dermatologue à la MSP. Monsieur le Maire lui répond que la venue d'un dermatologue est très hypothétique mais qu'il existe actuellement un service assuré par les médecins généralistes de la MSP : ils envoient une photo à un centre de dermatologie, la réponse est rapide et un rendez-vous si nécessaire est assuré rapidement.

**Fin de séance 22h50**

### Délibérations du 18 janvier 2023

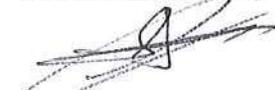
Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
D20230118-01	18/01/2023	Libertés publiques	6.4	Autres actes réglementaires	Approbation du PV du 30/11/2022
D20230118-02	18/01/2023	Finances locales	7.1.4	Mandatements avant vote du budget	Investissement avant vote du BP 2023
D20230118-03a	18/01/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention DETR/DSIL pour la requalification de la cour de l'école
D20230118-03b	18/01/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention DETR/DSIL pour les vestiaires du stade Chavigny
D20230118-03c	18/01/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention DETR/DSIL pour la création d'un tiers-lieu au stade Chavigny
D20230118-03d	18/01/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention DETR/DSIL pour l'isolation de la verrière de l'école
D20230118-03e	18/01/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention DETR/DSIL pour la création d'une aire de jeux à l'espace Chavigny
D20230118-03f	18/01/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention DETR/DSIL pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du stade Chavigny
D20230118-04	18/01/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions - Autres	Demande de subvention Fonds Vert pour la requalification de la cour de l'école
D20230118-07	18/01/2023	Commande publique	1.3.2	Conventions	Adhésion au groupement de commande de la communauté d'agglomération
D20230118-08	18/01/2023	Domaine et patrimoine	3.2	Aliénations	Vente d'une partie de la parcelle S n° 11 à la SAS T.D.F
D20230118-09	18/01/2023	Finances locales	7.8	Fonds de concours	Fonds de concours au SIEML pour les réparations de l'éclairage public



## Liste des membres présents

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 <sup>ère</sup> adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 <sup>ème</sup> adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 <sup>ème</sup> adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 <sup>ème</sup> adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Présent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Présent
JAMET Éric Conseiller municipal	Présent
DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Absente excusée Donnant pouvoir à Éric JAMET
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLET Sylvie Conseillère municipale	Présente
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Présent
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Présent
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Absent excusé
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

Le secrétaire de séance,

  
Jean-Luc JOULIN

Le Maire,

  
Gilles TALLUAU